



**PROCÈS-VERBAL**  
de la séance extraordinaire du Conseil municipal  
du 26/03/2024

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

**ORDRE DU JOUR**

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. Ré-élection au sein du conseil d'administration du comité des fêtes de Douvres La Délivrande
2. Autorisation de signature des travaux d'effacement de réseaux de la rue des Hauts vents - SDEC
3. Autorisation signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales du Calvados relative aux permis de louer
4. Autorisation de signature d'une convention avec Etablissement public foncier de Normandie relative à une étude flash concernant le bâtiment « le foyer »

**FINANCES**

5. Subventions Associations 2024
6. Pression fiscale (taux des impositions communales) 2024
7. Renouvellement de la carte achat public au sein de la commune

**RESSOURCES HUMAINES**

8. Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Calvados déléguant le lancement d'une consultation relative à l'assurance statutaire
9. Création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique au service de la police municipale en contrat à durée déterminée pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité - article L 332-23 1° CGFP
10. Création d'un poste d'adjoint technique au service des espaces verts en contrat à durée déterminée pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité - article L 332-23 1° CGFP
11. Vacations funéraires

## QUESTIONS DIVERSES

80<sup>ème</sup> : Programme des cérémonies et animations

---

### PROCÈS-VERBAL de la séance du 26/03/2024

Aurélie HAMEL a été élue Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 13/02/2024 a été adopté à l'unanimité.

---

#### 1. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DES FETES SUITE A DEMISSION

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le 23 mai 2020, le Conseil Municipal a élu au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes quatre membres :

Mme Delphine Reijasse  
M. Jacky Bertrand  
M. Alain Adam  
Mme Catherine Lazzarotti

Mme Catherine Lazzarotti a souhaité donner sa démission, le Conseil doit donc élire un nouveau membre.

Après avoir entendu cet exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ELIT Françoise Sevin**

---

#### 2. AUTORISATION DE SIGNATURE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX DE LA RUE DES HAUTS VENTS – SDEC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de 157 938.91 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 40 %, sur le réseau d'éclairage de 40 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **83 438.06 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CONFIRME**

Que le projet est conforme à l'objet de la demande ;

**PREND ACTE**

Que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange ;

**PREND ACTE**

Que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication ;

**DONNE**

Permission de voirie pour la réalisation des travaux sur le domaine public routier ;

**S'ENGAGE**

A voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi ;

**DECIDE**

D'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours. Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

**S'ENGAGE**

A verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune ;

**PREND NOTE**

Que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA ;

**S'ENGAGE**

A verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 948.47 € ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

---

### **3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE AU PERMIS DE LOUER**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le permis de louer a été instauré depuis le 04 février 2019 sur l'ensemble des rues listées ci-après :

- Rue du Général De Gaulle
- Rue aux Noble
- Place de la Basilique
- Rue du Général Leclerc
- Rue du bout Varin
- Rue des Noyers
- Rue de la Poterie
- Rue de la Dime
- Rue de la Fontaine
- Rue de la Haule
- Route de Langrune (côté pair)
- Rue du Lavoir
- Rue Abbé Bellée
- Rue du Régiment de la Chaudière
- Rue du Figuier

Monsieur le Maire expose l'intérêt que la commune aurait de conventionner avec la caisse d'allocations familiales du Calvados permettant alors de transmettre les données des mises en location de façon organisée et encadrée. Ces transmissions d'information permettraient

de repérer et de signaler les logements pour lesquels une mise en location a eu lieu sans autorisation préalable ou sans déclaration de mise en location sur les secteurs soumis au permis de louer sur la commune de Douvres-la-Délicrande.

VU la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « Loi ALUR », notamment les articles 92 et 93,

VU le Décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention avec la caisse d'allocations familiales du Calvados relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer en application des articles 92 et 93 de la loi Alur.

---

### **4. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE RELATIVE A UNE ETUDE FLASH CONCERNANT LE BATIMENT « LE FOYER »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune, engagée depuis 2021 dans le programme Petites villes de demain, a approuvé fin 2022 son projet de territoire qui compte notamment des opérations de renouvellement urbain et de rénovation de son patrimoine bâti permettant d'asseoir et même de rendre plus attractif son positionnement en tant que pôle principal à l'échelle du territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Depuis la fermeture du bâtiment « le foyer » l'été 2023, la réflexion s'est portée sur une réutilisation assez rapide de cette salle emblématique en envisageant une rénovation du bâtiment. Toutefois, de nombreuses problématiques concernant les mises aux normes techniques et d'accessibilité se sont posées.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de pouvoir proposer un espace culturel, géré par la commune, ouvert aux associations en premier lieu et au grand public. En effet, le maintien du Foyer comme espace culturel devrait à pu émerger au travers de différentes étapes :

- Ateliers de concertation et balade citoyenne organisés pendant l'élaboration du Projet de territoire de Douvres-la-Délicrande (voté fin 2022).
- A l'automne 2023, consultation des associations au travers d'un questionnaire : des réponses mettant en évidence un besoin de salles pour les associations locales, et le souhait d'un lieu dédié à la convivialité et à la culture.
- En parallèle, une enquête ouverte aux habitants sur le devenir du Foyer a recueilli 114 réponses orientées vers une vocation culturelle du lieu, de lien social et plusieurs réponses orientées vers un espace jeunesse.
- Le 2 décembre 2023, une visite du Foyer a été organisée en présence des associations pour discuter du potentiel du lieu et de ses contraintes.

Monsieur Le Maire propose que la collectivité puisse conventionner avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie à travers la réalisation d'une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique. La convention permettra de définir les différentes phases de la mission allant, à minima, du diagnostic technique sommaire, jusqu'à un premier bilan prévisionnel de l'opération, voire une feuille de route opérationnelle.

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

#### PRECISE

Que le coût total de la démarche d'étude est financé à 100% par l'EPF Normandie, dans un plafond maximal de 24 000 € TTC.

#### Débat :

Raphaël Tracol demande si le projet de réhabilitation du bâtiment pouvait être remis en cause du fait d'un surcoût au niveau des travaux.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement si le coût des travaux se révélait être trop important, le projet de réhabilitation du bâtiment pourrait être revu. A ce jour, le bâtiment peut nous permettre d'envisager un certain nombre d'usages, le tout est de rester dans le champs que l'on souhaite investiguer, le domaine culturel.

### 5. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

NOMS	SUBVENTIONS ACCORDEES 2023 (€)	MONTANTS DEMANDES 2024 (€)	SUBVENTIONS PROPOSEES 2024 (€)
<b>SOCIAL SOLIDAIRE ENVIRONNEMENT</b>			
ADAJ	33 000	38 000	37 000
ASSOCIATION FAMILIALE	1 500	1 600	1 600
ASSOCIATION DONNEURS SANG	600	600	600
APE	0	3365	1 500
EHPAD	1 100	1 000	1 000
JARDINS DE LA DOUVETTE	Pas de demande	300	300
S3A	1 500	1 500	1 500
<b>SCOLAIRE</b>			
OCCE DIAN FOSSEY	11 128	11 388	11 388
SPORTIVE COLLEGE CLEMENT MAROT	300	500	300
SPORTIVE MAÎTRISE NOTRE-DAME	300	300	300
SPORTIVE LYCEE NOTRE-DAME	300	500	300
<b>CULTURE LOISIRS PATRIMOINE</b>			
AMICALE DU PERSONNEL	2 000	2 500	2 000
AMIS DU MUSÉE RADAR	1 824	5 000	5 000
ANCIENS COMBATTANTS	650	650	650
ASSOCIATION DE LA BARONNIE	300	300	300
ACADEMIE MUSICALE (AMI)	1 000	1 500	1 000
BIBLIOTHÈQUE	5 000	5 000	5 000
COMITE DES FETES	9 000	9 000	9 000
COMITE JUMELAGE	4 000	4 500	4 500
EN VOITURE SIMONE	350	1 000	1 000

LE FOUR'RIRE	Nouvelle association	3 500	1 500
SEMAINE ACADIENNE	1 400	1 400	1 400
<b>SPORTS</b>			
ARCHERS CŒUR DE NACRE	1 200	2 000	1 200
AIKIDO	Pas de demande	400	400
DDAY DIVING	Pas de demande	700	700
DOUVRES BASKET	24 000	30 000	25 000
DOUVRES BASKET TOURNOI	3 000	5 000	3 000
DOUVRES FITNESS SELF DEFENSE	500	70	70
DOUVRES HANDBALL	3 000	5 000	3 500
DOUVRES TENNIS DE TABLE	700	1 500	500
ESPRIT KARATÉ	500	500	500
JSD distribution DI	2 100	2 100	2 100
JUDO	2 000	3 000	2 500
<b>AUTRES</b>			
ASSOCIATION PREFIGURATION	100	100	100
COMITE JUNO CANADA	50	50	50
MEMOIRES DE LA RESISTANCE NORMANDE	100	200	100
PATACHA	1 000	1 000	1 000
PREVENTION ROUTIERE	100	100	100

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité,**

### DECIDE

De l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

### Débat :

Monsieur Adam précise que les demandes de subvention de la JSD et de la JSD Cœur de Nacre ne seront pas délibérées ce soir car les conventions sont en cours de renégociation. L'étude est donc reportée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Maros s'interroge sur le budget du Four'rire, association à laquelle le Conseil n'attribue que 1 500 euros alors que leur projet de Four à Pain représenterait un montant d'environ 16 500 euros (Four, la prestation de Aire pour le montage, la fumisterie). Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet élaboré dans le cadre du budget participatif dont l'enveloppe maximale est de 25 000 euros. Le projet à ce jour est en deçà de ce montant maximum. Il faut toutefois être vigilant au déroulement du projet et aux dépenses annexes.

---

## 6. PRESSION FISCALES 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le taux des impôts locaux en 2023 :

Taxe Foncier bâti : 41.31%  
Taxe Foncier Non Bâti : 37.50%  
Taxe habitation résidences secondaires : 9.85 %

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

#### VOTE

Le taux des Impôts Locaux pour 2024 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 41.31%

Taxe Foncier Non Bâti : 37.50%

Taxe habitation résidences secondaires : 9.85 %

#### Débat :

Monsieur le Maire précise que selon les dispositions que notre gouvernement va prendre, l'engagement de ne pas augmenter les impôts ne pourra sans doute pas perdurer.

Monsieur Tracol précise que les taux n'augmentent peut-être pas mais les valeurs locatives quant à elles ont subi une augmentation importante.

Monsieur le Maire explique que dans notre strate de communes (5 000 à 10 000 habitants) nous avons des valeurs locatives assez basses. Également il avance que la commune a très peu la main sur la variation de ces bases. Seule la commission des impôts permet de faire varier le classement de maisons qui ont fait l'objet de travaux très à la marge sur quelques éléments de surface et de confort.

---

## 7. RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT PUBLIC AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Monsieur Le Maire rappelle que le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de cet outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs en contractant avec la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public. La Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la commune de Douvres la Délivrando la carte d'achat des porteurs désignés. La commune de Douvres la Délivrando procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Monsieur le Maire précise que ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques et que tout retrait d'espèces est impossible. Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat est fixé à 10 000 euros pour une périodicité annuelle.

Monsieur le Maire déclare que la Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Douvres la Délivrando dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 - 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

Monsieur le Maire explique que la commune de Douvres la Délivrando créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune de Douvres la Délivrande paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Enfin, Monsieur le Maire signale que la cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros et l'abonnement annuel est fixé à 150 euros. Une commission de 0.20 % sera due sur toute transaction.

Vu le Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,**

**APPROUVE**

Le renouvellement du contrat dans les conditions sus mentionnées.

---

## **8. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CALVADOS DELEGANT LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que le contrat relatif aux risques statutaires pour la commune de Douvres-la-Délivrande est échu au 31 décembre 2024. Le Centre de Gestion du Calvados propose d'opérer un groupement de commande permettant à la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Cette proposition n'engage pas la commune de Douvres et le Centre de gestion du Calvados pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la commune uniquement si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'alinéa 5 de l'article 26 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que la collectivité compte 48 agents affiliés au régime de la CNRACL,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE**

Le Centre de Gestion à lancer une procédure de marché public pour le compte de la commune de Douvres-la-Délivrande afin de mettre en concurrence des entreprises agréées en conditionnant les offres aux caractéristiques suivantes :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Pour les agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025 ;
- Régime du contrat : capitalisation.



## **PRECISE**

Que la décision d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

---

### **9. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE AU SERVICE POLICE MUNICIPALE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ARTICLE L 332-23-1° CGFP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23-1° ;  
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel au service de Police municipale pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir un poste d'Adjoint technique assurant des missions d'ASVP, pour une période d'un an à compter du 1er avril 2024, à temps complet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

## **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique au service Police Municipale, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur une période d'un an à compter du 1er avril 2024, à temps complet.

## **PRECISE**

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement, 1er échelon.

## **DIT**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

## **MODIFIE**

Le tableau des effectifs.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement précité.

---

### **10. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE DES ESPACES VERTS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ARTICLE L 332-23-1° CGFP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23-1° ;  
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel au service Espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir un poste d'Adjoint technique pour une période d'un an à compter du 11 avril 2024, à temps complet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

## **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique au service Espaces verts, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur une période d'un an à compter du 11 avril 2024, à temps complet.

**PRECISE**

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement, 1er échelon.

**DIT**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**MODIFIE**

Le tableau des effectifs.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement précité.

---

**11. VACATIONS FUNERAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-14 et L2213-15,

Monsieur le maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations listées ci-dessous s'effectuent en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le Maire. En l'absence de l'agent de police municipale, il revient au Maire (ou à l'un de ses adjoints délégués) de contrôler les opérations funéraires. En l'état du droit en vigueur, il n'est pas envisageable de déléguer cette compétence à des agents communaux :

- les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation ;
- les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent au moment de ces opérations.

A noter que depuis la loi n°2015 -177 du 16 février 2015, ne sont plus concernées :

- les opérations d'exhumation,
- les opérations de fermeture et de scellement du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt lorsqu'un membre de la famille est présent.

Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €.

Elles sont fixées par le Maire après avis du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**EMET**

Un avis :

À l'instauration des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 euros.

**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_01-DE



N° 01

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**ELECTION D'UN  
NOUVEAU MEMBRE  
AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU COMITE DES  
FETES SUITE A  
DEMISSION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaients présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le 23 mai 2020, le Conseil Municipal a élu au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes quatre membres :

Mme Delphine Reijasse

M. Jacky Bertrand

M. Alain Adam

Mme Catherine Lazzarotti

Mme Catherine Lazzarotti a souhaité donner sa démission, le Conseil doit donc élire un nouveau membre.

Après avoir entendu cet exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**ELIT Françoise Sevin**

Le Maire,

Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_02-DE



N° 02

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES  
TRAVAUX  
D'EFFACEMENT DE  
RESEAUX DE LA RUE  
DES HAUTS VENTS -  
SDEC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffettrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de 157 938.91 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 40 %, sur le réseau d'éclairage de 40 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **83 438.06 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**CONFIRME**

Que le projet est conforme à l'objet de la demande ;

**PREND ACTE**

Que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange ;

**PREND ACTE**

Que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication ;

**DONNE**

Permission de voirie pour la réalisation des travaux sur le domaine public routier ;

**S'ENGAGE**

A voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi ;

**DECIDE**

D'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours. Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

**S'ENGAGE**

A verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune ;

**PREND NOTE**

Que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA ;

**S'ENGAGE**

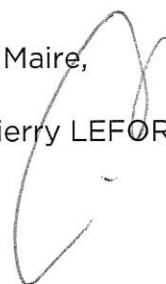
A verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 948.47 € ;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Maire,

Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_03-DE



**DOUVRES**   
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 03

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION AVEC  
LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
RELATIVE AU  
PERMIS DE LOUER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaients présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le permis de louer a été instauré depuis le 04 février 2019 sur l'ensemble des rues listées ci-après :

- Rue du Général De Gaulle
- Rue aux Noble
- Place de la Basilique
- Rue du Général Leclerc
- Rue du bout Varin
- Rue des Noyers
- Rue de la Poterie
- Rue de la Dime
- Rue de la Fontaine
- Rue de la Haule
- Route de Langrune (côté pair)
- Rue du Lavoir
- Rue Abbé Bellée
- Rue du Régiment de la Chaudière
- Rue du Figuier

Monsieur le Maire expose l'intérêt que la commune aurait de conventionner avec la caisse d'allocations familiales du Calvados permettant alors de transmettre les données des mises en location de façon organisée et encadrée. Ces transmissions d'information permettraient de repérer et de signaler les logements pour lesquels une mise en location a eu lieu sans autorisation préalable ou sans déclaration de mise en location sur les secteurs soumis au permis de louer sur la commune de Douvres-la-Délivrande.

**VU** la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « Loi ALUR », notamment les articles 92 et 93,

**VU** le Décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention avec la caisse d'allocations familiales du Calvados relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer en application des articles 92 et 93 de la loi Alur.

Le Maire,

Thierry LEFORT





**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_04-DE



**DOUVRES** **C2N**  
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune, engagée depuis 2021 dans le programme Petites villes de demain, a approuvé fin 2022 son projet de territoire qui compte notamment des opérations de renouvellement urbain et de rénovation de son patrimoine bâti permettant d'asseoir et même de rendre plus attractif son positionnement en tant que pôle principal à l'échelle du territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Depuis la fermeture du bâtiment « le foyer » l'été 2023, la réflexion s'est portée sur une réutilisation assez rapide de cette salle emblématique en envisageant une rénovation du bâtiment. Toutefois, de nombreuses problématiques concernant les mises aux normes techniques et d'accessibilité se sont posées.

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION AVEC  
L'ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER DE  
NORMANDIE RELATIVE  
A UNE ETUDE FLASH  
CONCERNANT LE  
BATIMENT « LE  
FOYER »**

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de pouvoir proposer un espace culturel, géré par la commune, ouvert aux associations en premier lieu et au grand public. En effet, le maintien du Foyer comme espace culturel d'aujourd'hui a pu émerger au travers de différentes étapes :

- Ateliers de concertation et balade citoyenne organisés pendant l'élaboration du Projet de territoire de Douvres-la-Délivrande (voté fin 2022).
- A l'automne 2023, consultation des associations au travers d'un questionnaire : des réponses mettant en évidence un besoin de salles pour les associations locales, et le souhait d'un lieu dédié à la convivialité et à la culture.
- En parallèle, une enquête ouverte aux habitants sur le devenir du Foyer a recueilli 114 réponses orientées vers une vocation culturelle du lieu, de lien social et plusieurs réponses orientées vers un espace jeunesse.
- Le 2 décembre 2023, une visite du Foyer a été organisée en présence des associations pour discuter du potentiel du lieu et de ses contraintes.

Monsieur Le Maire propose que la collectivité puisse conventionner avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie à travers la réalisation d'une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique. La convention permettra de définir les différentes phases de la mission allant, à minima, du diagnostic technique sommaire, jusqu'à un premier bilan prévisionnel de l'opération, voire une feuille de route opérationnelle.

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

#### **PRECISE**

Que le coût total de la démarche d'étude est financé à 100% par l'EPF Normandie, dans un plafond maximal de 24 000 € TTC.

Le Maire,

Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_05-DE



**DOUVRES**   
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**SUBVENTIONS**

**ASSOCIATIONS**

**2024**

NOMS	SUBVENTIONS ACCORDEES 2023 (€)	MONTANTS DEMANDES 2024 (€)	SUBVENTIONS PROPOSEES 2024 (€)
<b>SOCIAL SOLIDAIRE ENVIRONNEMENT</b>			
ADAJ	33 000	38 000	37 000
ASSOCIATION FAMILIALE	1 500	1 600	1 600
ASSOCIATION DONNEURS SANG	600	600	600
APE	0	3365	1 500
EHPAD	1 100	1 000	1 000
JARDINS DE LA DOUVETTE	Pas de demande	300	300
S3A	1 500	1 500	1 500
<b>SCOLAIRE</b>			
OCCE DIAN FOSSEY	11 128	11 388	11 388
SPORTIVE COLLEGE CLEMENT MAROT	300	500	300
SPORTIVE MAÎTRISE NOTRE- DAME	300	300	300
SPORTIVE LYCEE NOTRE- DAME	300	500	300
<b>CULTURE LOISIRS PATRIMOINE</b>			
AMICALE DU PERSONNEL	2 000	2 500	2 000
AMIS DU MUSÉE RADAR	1 824	5 000	5 000
ANCIENS COMBATTANTS	650	650	650
ASSOCIATION DE LA BARONNIE	300	300	300
ACADEMIE MUSICALE (AMI)	1 000	1 500	1 000
BIBLIOTHÈQUE	5 000	5 000	5 000
COMITE DES FETES	9 000	9 000	9 000
COMITE JUMELAGE	4 000	4 500	4 500
EN VOITURE SIMONE	350	1 000	1 000
LE FOUR'RIRE	Nouvelle association	3 500	1 500
SEMAINE ACADIENNE	1 400	1 400	1 400
<b>SPORTS</b>			
ARCHERS CŒUR DE NACRE	1 200	2 000	1 200
AÏKIDO	Pas de demande	400	400
DDAY DIVING	Pas de demande	700	700
DOUVRES BASKET	24 000	30 000	25 000

DOUVRES BASKET TOURNOI	3 000	5 000	3 000
DOUVRES FITNESS SELF DEFENSE	500	70	70
DOUVRES HANDBALL	3 000	5 000	3 500
DOUVRES TENNIS DE TABLE	700	1 500	500
ESPRIT KARATÉ	500	500	500
JSD distribution DI	2 100	2 100	2 100
JUDO	2 000	3 000	2 500
<b>AUTRES</b>			
ASSOCIATION PREFIGURATION	100	100	100
COMITE JUNO CANADA	50	50	50
MEMOIRES DE LA RESISTANCE NORMANDE	100	200	100
PATACHA	1 000	1 000	1 000
PREVENTION ROUTIERE	100	100	100

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

De l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

Le Maire,

Thierry LEFORT




**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANTE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : infos@mairie-douvres14.com

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**
**PRESSION FISCALES  
2024**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaients présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le taux des impôts locaux en 2023 :

Taxe Foncier bâti : 41.31%

Taxe Foncier Non Bâti : 37.50%

Taxe habitation résidences secondaires : 9.85 %

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**VOTE**

Le taux des Impôts Locaux pour 2024 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 41.31%

Taxe Foncier Non Bâti : 37.50%

Taxe habitation résidences secondaires : 9.85 %

Le Maire,

Thierry LEFORT




**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANTE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : infos@mairie-douvres14.com

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**
**RENOUVELLEMENT  
DE LA CARTE ACHAT  
PUBLIC AU SEIN DE  
LA COLLECTIVITE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffettrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle que le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.



Monsieur le Maire propose le renouvellement de cet outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs en contractant avec la Caisse d'Épargne de Normandie la Solution Carte Achat Public. La Caisse d'Épargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la commune de Douvres la Délivrando la carte d'achat des porteurs désignés. La commune de Douvres la Délivrando procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Monsieur le Maire précise que ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques et que tout retrait d'espèces est impossible. Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat est fixé à 10 000 euros pour une périodicité annuelle.

Monsieur le Maire déclare que la Caisse d'Épargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Douvres la Délivrando dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 - 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne de Normandie et ceux du fournisseur.

Monsieur le Maire explique que la commune de Douvres la Délivrando créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune de Douvres la Délivrando paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Enfin, Monsieur le Maire signale que la cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros et l'abonnement annuel est fixé à 150 euros. Une commission de 0.20 % sera due sur toute transaction.

Vu le Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE**

Le renouvellement du contrat dans les conditions sus mentionnées.

Le Maire,

Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_08-DE



**DOUVRES**   
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 08

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION AVEC  
LE CENTRE DE  
GESTION DU  
CALVADOS  
DELEGANT LE  
LANCLEMENT D'UNE  
CONSULTATION  
RELATIVE A  
L'ASSURANCE  
STATUTAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaients présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffetrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que le contrat relatif aux risques statutaires pour la commune de Douvres-la-Délivrande est échu au 31 décembre 2024. Le Centre de Gestion du Calvados propose d'opérer un groupement de commande permettant à la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Cette proposition n'engage pas la commune de Douvres et le Centre de gestion du Calvados pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la commune uniquement si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'alinéa 5 de l'article 26 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que la collectivité compte 48 agents affiliés au régime de la CNRACL,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

### **AUTORISE**

Le Centre de Gestion à lancer une procédure de marché public pour le compte de la commune de Douvres-la-Délivrande afin de mettre en concurrence des entreprises agréées en conditionnant les offres aux caractéristiques suivantes :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Pour les agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

### **PRECISE**

Que la décision d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

Le Maire,  
Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : infos@mairie-douvres14.com

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_09-DE



**DOUVRES**   
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 09

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**CREATION D'UN  
POSTE D'AGENT DE  
SURVEILLANCE DE  
LA VOIE PUBLIQUE  
AU SERVICE POLICE  
MUNICIPALE EN  
CONTRAT A DUREE  
DETERMINEE POUR  
DES BESOINS LIES A  
UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE -  
ARTICLE L 332-23-1°  
CGFP**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffettrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel au service de Police municipale pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir un poste d'Adjoint technique assurant des missions d'ASVP, pour une période d'un an à compter du 1er avril 2024, à temps complet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique au service Police Municipale, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur une période d'un an à compter du 1er avril 2024, à temps complet.

**PRECISE**

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement, 1er échelon.

**DIT**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**MODIFIE**

Le tableau des effectifs.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement précité.

Le Maire,

Thierry LEFORT.



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_10-DE



**DOUVRES**   
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 10

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**CREATION D'UN  
POSTE D'ADJOINT  
TECHNIQUE AU  
SERVICE DES  
ESPACES VERTS EN  
CONTRAT A DUREE  
DETERMINEE POUR  
DES BESOINS LIES A  
UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE -  
ARTICLE L 332-23-1°  
CGFP**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffettrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel au service Espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir un poste d'Adjoint technique pour une période d'un an à compter du 11 avril 2024, à temps complet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique au service Espaces verts, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur une période d'un an à compter du 11 avril 2024, à temps complet.

**PRECISE**

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement, 1er échelon.

**DIT**

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**MODIFIE**

Le tableau des effectifs.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement précité.

Le Maire,

Thierry LEFORT



**VILLE DE  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
(14440)**

Tél. : 02.31.36.24.24.

Fax : 02.31.36.24.25.

Email : [infos@mairie-douvres14.com](mailto:infos@mairie-douvres14.com)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211402284-20240326-2024\_03\_26\_11-DE



**DOUVRES**   
**LA DELIVRANDE**  
TAILLEVILLE

N° 11

**Date de convocation**

20/03/2024

**Date d'affichage**

20/03/2024

**Nombre de  
conseillers en  
exercice : 29**

Présents	22
Votants	29
Votes pour	29
Votes contre	0
Abstentions	0

**OBJET :**

**VACATIONS  
FUNERAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry Lefort, Maire,

Etaient présents :

M. Lefort Thierry - M. Paillette Jean-Pierre - Mme Duny Muriel - M. Adam Alain - M. Dubois Patrick - M. Bertrand Jacky - M. Tracol Raphaël - Mme Anne Chantal - Mme Chan Sylvie - Mme Sevin Françoise - M. Lalouelle Laurent - Mme Rousseau Isabelle - M. Rycroft Jack - M. Maros Patrick - Mme Deuley Fabienne - M. Gerard Christophe - Mme Vasse Christine - Mme Reijasse Delphine - M. Didier Eric - Mme Hamel Aurélie - Mme Fleury Nelly - Mme Lazzarotti Catherine

Absents excusés et représentés :

Mme Horlaville Claire, Mme Bretos Lydia, M. Buffettrille Alain, M. Godet Jean-Michel, Mme Leroux Fabienne, Mme Rauchs Géraldine et M. Blanchot Geoffroy ont été respectivement représentés par. M. Dubois Patrick, Mme Duny Muriel, Mme Vasse Christine, M. Lefort Thierry, Mme Hamel Aurélie, M. Adam Alain et M. Didier Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie Hamel a été élue Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-14 et L2213-15,

Monsieur le maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations listées ci-dessous s'effectuent en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le Maire. En l'absence de l'agent de police municipale, il revient au Maire (ou à l'un de ses adjoints délégués) de contrôler les opérations funéraires. En l'état du droit en vigueur, il n'est pas envisageable de déléguer cette compétence à des agents communaux :



- les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation ;
- les opérations de fermeture et de scellement du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, lorsqu'aucun membre de la famille n'est présent au moment de ces opérations.

A noter que depuis la loi n°2015 -177 du 16 février 2015, ne sont plus concernées :

- les opérations d'exhumation,
- les opérations de fermeture et de scellement du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt lorsqu'un membre de la famille est présent.

Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €.

Elles sont fixées par le Maire après avis du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**EMET**

Un avis :

à l'instauration des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 euros.

Le Maire,

Thierry LEFORT



LA NORMANDIE CÉLÈBRE LA LIBERTÉ



**ANNIVERSAIRE**

DU D-DAY ET DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

1944-2024

## DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

### ★ COMMÉMORATIONS

**5 JUIN > Cimetière britannique**

**6 JUIN > Tailleville**

### ANIMATIONS ★

**8 JUIN > Centre-ville,  
Place des Marronniers**

LA NORMANDIE CÉLÈBRE LA LIBERTÉ



ANNIVERSAIRE

DU D-DAY ET DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

1944-2024

DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

PROGRAMME  
DES COMMÉMORATIONS  
ET ANIMATIONS

> DU 4 AU 8 JUIN



[www.douvres-la-delivrande.fr](http://www.douvres-la-delivrande.fr)

## 4 JUIN - Cinénacre

**18h00 :** Documentaire d'Arnaud Blin : « 1944 : les colis sont bien arrivés » (Gratuit)  
*Histoire de deux enfants israélites accueillis chez les Sœurs de la Vierge Fidèle à Douvres.*

## 5 JUIN - Cimetière britannique

**14h00 :** Cérémonie commémorative

**22h00 :** Veillée en lumières

## 6 JUIN - Tailleville - Monument aux Morts

**15h00 :** Cérémonie commémorative



## 7 JUIN - Basilique Notre-Dame-de-la-Délivrande

**20h30 :** Concert du Bagad des Anciens de Sonerien Lann-Bihoué  
(5€ /sur réservation\*)

## 8 JUIN - Centre-ville et Place des Marronniers

### « D-DAY FESTIVAL »

**16h00 - Rue du Général de Gaulle et Place Lesage :**

- Déambulation du Bagad des Anciens de Sonerien Lann-Bihoué
- Défilé à pied et à vélo en costumes d'époque
- Défilé de véhicules civils et militaires d'époque

**18h00 - Place des Marronniers :**

- Exposition des véhicules
- Apéro / concert de Jazz  
(offert par la commune et les commerçants)

**À partir de 20h00 - Place des Marronniers :**

- Bal populaire animé par le Bagad des Anciens de Sonerien Lann-Bihoué  
(Bar et restauration sur place)



\*Billets en vente à Hyper U à partir du 15 mai 2024.